

12 octobre 2017

Le syndicat mixte fédère les ports de Cornouaille



Mise à l'eau du chalutier le Bara Breizh de l'Armement Bigouden aux chantiers Glehen de Douarnenez. Anaïs DEMONT.

En absorbant les compétences du Département, le syndicat veut mettre fin à la concurrence « mortifère » des ports. Le bureau, élu hier, votera le budget le 8 décembre.

Pourquoi ? Comment ?

Que deviennent les sept ports concernés ?

« **C'est historique** », ont déclaré, de concert, les membres lors du baptême du syndicat, mercredi 11 octobre. Les ports de Douarnenez, Audierne-Plouhinec, Saint-Guénolé (Penmarc'h), Le Guilvinec-Léchiagat, Loctudy-Ile Tudy, Lesconil et Concarneau (pour la partie pêche et plaisance) seront désormais sous la tutelle du syndicat mixte.

« **Il fallait sortir de la logique mortifère du port par port**, intervient Michaël Quernez. **L'économie n'est pas basée sur ce modèle mais sur celui de filières.** » La mutualisation des compétences permet désormais au syndicat mixte d'être « **le seul gestionnaire** » et d'entretenir les ports en fonction du GIP (Groupement d'intérêt public) « pêche de Bretagne » et par le Livre bleu pour la plaisance.

Dès le 1er janvier 2018, le syndicat devient l'autorité portuaire. Un « **contrat unique** », mettant fin aux concessions en cours, réunira les sept ports.

Qui fait partie de ce syndicat mixte ?

Le bureau élu, hier, intègre six différents membres : le département, la Région et les communautés de communes du Pays bigouden sud, Cap-Sizun - Pointe du Raz, Douarnenez communauté et la communauté d'agglomération de Concarneau.

Michaël Quernez en prend la tête avec pour première vice-présidente, **Nicole Ziegler**. André Fidelin, Pierre Karleskind, Erwan Le Floch, Gaël Le Meur, Bruno Le Port et Christiane Zamuner en seront les vice-présidents. Soixante-deux agents, qui passeront du département au syndicat, composent les ramifications de cet organigramme. Le siège sera basé à Pont-l'Abbé dont les locaux devraient prochainement s'agrandir.

Quelles sont les priorités ?

Le syndicat mixte a bâti un **plan sur dix ans**, dont les priorités sont, pour la pêche et le commerce, des travaux importants à la criée du Guilvinec, à la criée de Concarneau, des moyens de levage et le développement de la partie croisière à Douarnenez. Pour le secteur d'Audierne-Plouhinec : des travaux au môle de Raoulic ainsi qu'un accès à l'aire de carénage, puis des pontons de pêche à Loctudy-Ile Tudy.

La partie plaisance sera renforcée par des travaux de réaménagement avant et arrière du port de Concarneau, des travaux de développement à Loctudy-Ile Tudy et Plobannaec-Lesconil. Le projet d'aire de carénage et de plaisance concerne Audierne-Plouhinec tandis que Le Guilvinec-Lechiagat sera développé.

Quid des investissements ?

L'enveloppe du syndicat sera alimentée par les six membres que compose le syndicat : 7,7 millions par an de la part du Département ; 1 million ainsi que différentes subventions de la part de la Région et 700 000 € proviendront de l'EPCI. Les communautés de communes du Pays bigouden verseront 315 000 € ; Douarnenez, 97 000 € ; Cap-Sizun - Pointe du Raz, 95 000 € et Concarneau agglomération, 193 000 €.

Le budget prévu en soutien aux chantiers répartis sur **les dix années à venir nécessite 60 millions** pour les travaux liés aux projets de développement de la pêche et **20 millions pour ceux de la plaisance**. Le **8 décembre**, le vote du budget donnera quelques pistes sur les projets prioritaires et le soutien qui leur sera apporté.